

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC
335-2-30**

1990

**AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1**

1990-11

Amendement 1 à la Publication 335-2-30 (1990)

**Sécurité des appareils électrodomestiques
et analogues**

Deuxième partie:
Règles particulières pour les appareils de
chauffage des locaux

Amendment 1 to Publication 335-2-30 (1990)

**Safety of household and similar electrical
appliances**

Part 2:
Particular requirements for room heaters

© CEI 1990 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

PREFACE

Le présent amendement a été établi par le Comité d'Etudes n° 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapports de vote
61(BC)593	61(BC)642
61(BC)594	61(BC)633
61(BC)595	61(BC)634
61(BC)596	61(BC)635
61(BC)597	61(BC)636
61(BC)598	61(BC)637
61(BC)599	61(BC)638

Les rapports de vote indiqués dans le tableau ci-dessus donnent toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

PREFACE

Ajouter à la liste des publications citées:

309-1 (1988): Prises de courant pour usages industriels
Première partie: Règles générales

335-2-43 (1984): Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.
Deuxième partie: Règles particulières pour les appareils de séchage du linge et des sèche-serviettes.

7. Marques et indications

7.1 *Ajouter au second alinéa:*

Toutefois ce marquage n'est pas exigé pour les appareils de chauffage conçus pour sécher du linge et qui satisfont simultanément à la CEI 335-2-43.

7.12 *Ajouter:*

La notice d'instructions doit comporter des instructions concernant le nettoyage du réflecteur des appareils de chauffage à éléments chauffants lumineux.